

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 02635 Numéro SIREN : 478 810 013 Nom ou dénomination : A. ESPERO ENTREPRISE
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2023 sous le numéro de dépôt 18648

« SARL A. ESPERO ENTREPRISE »



Le : 17 NOV. 2023

Numéro:

18648

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 5 000 Euro

SIEGE SOCIAL : 14 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
91 270 VIGNEUX SUR SEINE

RCS : 478 810 013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 25 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 25 octobre à 20 heures, les associés de la SARL « A. ESPERO ENTREPRISE » se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur ESPERO Agaby
demeurant à : 14 Rue Paul Vaillant Couturier
91 270 VIGNEUX SUR SEINE
détenant

250 parts

Monsieur ESPERO François
demeurant à : 34 Rue des Chênes
91 270 VIGNEUX SUR SEINE
détenant

250 parts

TOTAL DES PARTS**500 parts**

L'Assemblée est présidée par Monsieur ESPERO Agaby, gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Affectation du poste autres réserves
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code du Commerce.
- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2023

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice ²⁰²³2022 tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 8 989 Euro.

- 16 165 € 

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de 16 165 Euro (DEFICIT) de la manière suivante :

- 16 165 Euro en report à nouveau.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au gérant pour l'accomplissement de sa mission afférente à l'exercice 2023.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du gérant sur les Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote pour ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M ESPERO A

M ESPERO F

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.

« SARL A. ESPERO ENTREPRISE »

SARL AU CAPITAL DE 5 000 Euro

**SIEGE SOCIAL : 14 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
91 270 VIGNEUX SUR SEINE**

R.C.S. : 478 810 013

EXERCICE CLOS LE : 30 JUIN 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 16 165 Euro (DEFICIT) aux postes suivants :

- REPORT A NOUVEAU 16 165 euro

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 25 octobre 2023.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A ESPERO ENTREPRISE

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 14 AV PAUL VAILLANT COUTURIER 91270 VIGNEUX SUR SEINE

SIRET 4 7 8 8 1 0 0 1 3 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

				Exercice N-1 clôturé		Exercice N-1 clôturé			
				3 0 0 6 2 0 2 3		3 0 0 6 2 0 2 2			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	55 000	012		55 000	55 000		
		014		016					
	Immobilisations corporelles*	028	51 805	030	36 700	15 105	20 020		
	Immobilisations financières* (1)	040	1 100	042		1 100	1 100		
Total I (5)		044	107 905	048	36 700	71 205	76 120		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052					
	Marchandises*	060	2 500	062		2 500	2 400		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	18 102	070		18 102	26 777		
		072	4 574	074		4 574	5 808		
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	21 404	086		21 404	33 030		
	Charges constatées d'avance*	092		094					
Total II		096	46 580	098		46 580	68 016		
Total général (I + II)		110	154 485	112	36 700	117 785	144 136		
PASSIF						Exercice N-1 NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		5 000	5 000				
	Écarts de réévaluation	124							
	Réserve légale	126		500	500				
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131							
	Report à nouveau	134		67 011	58 023				
	Résultat de l'exercice	136		(16 165)	8 989				
	Subventions d'investissement	137							
	Provisions réglementées	140							
Total I		142		56 346	72 511				
Provisions pour risques et charges		Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			3 439				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		20 908	16 630				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	169		543	12 959	24 429			
Produits constatés d'avance		174		27 572	27 126				
Total III		176		61 439	71 624				
Total général (I + II + III)		180		117 785	144 136				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	3 919	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

7

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A ESPERO ENTREPRISE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant * ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		3 0 0 6 2 0 2 3		3 0 0 6 2 0 2 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210					
	Production vendue { biens services* }		dopt export et livraisons intracommunautaires	215		214					
				217		218	453 776	458 957			
				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production stockée*				224						
	Production immobilisée*				226	4 000	5 333				
Subventions d'exploitation reçues				230	6	1					
Autres produits				232	457 782	464 292					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234							
	Variation de stock (marchandises)*			236	(100)	100					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	135 241	135 733					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240							
	Autres charges externes* (dont crédit bail — mobilier — immobilier)			242	80 145	68 003					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE*)	243	1 082	244	2 159	3 668					
	Rémunérations du personnel*			250	171 243	159 132					
	Charges sociales			252	80 122	83 032					
	Dotations aux amortissements*			254	4 915	4 063					
	Dotations aux provisions			256							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	159	3				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)											
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			270	(16 102)	10 557					
	Produits exceptionnels (IV)			280	72	18					
	Charges financières (V)			290							
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		294						
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		300	135					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		1 586					
2 — BÉNÉFICE OU PERTE Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)											
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2											
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			312		314	16 165				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			316							
	Provisions non déductibles*			318							
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			322							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		324							
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	135						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	249		251							
	Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)			998							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZIU-TF (art. 44 octies A)	987		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		997	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JCI (44 sexies A)	989				342		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138		Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	ZIANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993			
	Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Créance report en arrière du déficit	346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									
	Déficits	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2									
Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				352		354	16 030				
Déficits antérieurs reportables* dont imputés sur le résultat											
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS											
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2											
370 372 16 030											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS)

IMPORTANT Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A ESPERO ENTREPRISE

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400	55 000	402		404		406	55 000	
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430	12 514	432		434		436	12 514	
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 780	442		444		446	7 780	
		Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
		Matériel de transport	460	38 448	462		464	8 970	466	29 478	
		Autres immobilisations corporelles	470	2 033	472		474		476	2 033	
Immobilisations financières		480	1 100	482		484		486	1 100		
TOTAL			490	116 875	492		494	8 970	496	107 905	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516	
		Constructions	520	5 265	522	790	524		526	6 055
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 780	532		534		536	7 780
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 684	542		544		546	3 684
		Matériel de transport	550	21 978	552	4 125	554	8 970	556	17 133
		Autres immobilisations corporelles	560	2 049	562		564		566	2 049
TOTAL			570	40 755	572	4 915	574	8 970	576	36 700

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % - 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5					
		Fiat ducato									
		6	7	8	9	10					

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)					
1	8 970	8 970										
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	8 970	580	8 970	582		584		586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations	590		583	594	595
TOTAL								596		585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL A ESPERO ENTREPRISE**Néant * ☐**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFICANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SID		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	16 030
Total des déficits restant à reporter	870	16 030

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives Madelin	327			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	12 007
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	42 678
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	33 870
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

IMPORTANT Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises

« SARL A. ESPERO ENTREPRISE »

SARL AU CAPITAL DE 5 000 EURO

**SIEGE SOCIAL : 14 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
91 270 VIGNEUX SUR SEINE**

RCS : 478 810 013

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2023 dont le total est de **177 785 Euro** et du compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total est de **473 884 Euro** et dégageant un déficit net de 16 165 Euro.

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

- 1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
- 2) ETAT DES AMORTISSEMENTS**
- 3) ETAT DES PROVISIONS**
- 4) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
- 5) ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
- 6) ETAT DES CHARGES A PAYER**
- 7) ETAT DES CHARGES ET PDTS'CONSTATES
D'AVANCE**

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Clients et comptes rattaches 18 102 euro
Autres 4 574 euro

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs et comptes rattaches 20 908 euro
Autres 12 959 euro

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Produits constatés d'avance 27 572 euro